



# COMMUNIQUÉ

## LE CABINET AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ SARP, FILIALE DE VEOLIA, DANS LA CESSIION DE 8 CENTRES DE SERVICES D'ASSAINISSEMENT AU GROUPE SÉCHÉ

Corporate - M&A | 14/01/22 | Vincent Brenot Jérôme Brosset Catherine Le Manchec Philippe Lorentz Elie Bétard Boris Léone-Robin Guillaume Potin Juliette Vachet



Le cabinet August Debouzy a accompagné la SARP[1], filiale de Veolia, spécialisée dans les activités d'assainissement et d'hygiène, dans la cession de 8 centres de services d'assainissement situés en Ile-de-France, à la société Séché Assainissement, filiale du Groupe Séché Environnement, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets et les services de dépollution.

Cette cession intervient après le feu vert, donné le 19 novembre 2021, par l'Autorité de la Concurrence. Une promesse d'achat sous conditions suspensives avait été signée le 31 juillet 2021.

Cette opération intervient après l'acquisition début 2021 par la SARP de la société OSIS, filiale du groupe Suez (cf. communiqué de presse du 21 mai 2021). Lors de ce rapprochement, SARP s'était engagée auprès de l'Autorité de la Concurrence à céder 8 agences d'OSIS, situées en Île-de-France.

L'équipe d'August Debouzy était représentée sur les aspects M&A par Jérôme Brosset (associé), Gwendoline Hong Tuan Ha (counsel) et Juliette Vachet.

Sont également intervenus sur les aspects immobiliers, Julien Wlodarczyk (counsel), sur les aspects de droit public Vincent Brenot (associé) et Guillaume Potin (avocat), sur les aspects sociaux, Catherine Le Manchec (associée), Boris Léone-Robin (avocat senior) et Méline Duperray et, sur certains aspects fiscaux, Philippe Lorentz (associé) et Elie Bétard (avocat senior).

Séché Assainissement était représentée par le cabinet Peltier Juvigny Marpeau & Associés, avec Benoît Marpeau (associé) et Etienne Letang (avocat) en M&A et François Troadec (counsel) sur les aspects sociaux.

[1] Société d'Assainissement Rationnel et de Pompage

---